

SPE SES T. E1. Quels sont les sources et les défis de la croissance économique ? Fiche 4 : institutions et croissance.

L'environnement institutionnel :

L'environnement socio-politique peut décourager ou encourager la prise de risque, donc l'innovation et la croissance. Le premier encouragement réside dans les « incitations » que peuvent offrir les gouvernements, ainsi que dans la liberté de circulation des idées et des individus. La culture, le maintien d'institutions démocratiques fortes, constituent ainsi autant d'éléments d'un environnement propice à l'innovation.

On distingue les **institutions inclusives** qui incitent les agents économiques à innover, elles favorisent donc la croissance et les **institutions extractives** qui ne garantissent pas le respect du libre commerce, elles freinent l'investissement et la croissance.

La typologie D. Rodrick concerne les institutions inclusives., réparties en 4 catégories :

- ✓ Institutions créatrices de marchés. Ex. Droits de propriété, liberté contractuelle, monnaie
- ✓ Institutions de réglementation des marchés. Ex. Organismes de réglementation des marchés, droit de la concurrence.
- ✓ Institutions de stabilisation des marchés. Ex. Banques centrales, règles budgétaires
- ✓ Institution de légitimation des marchés. Ex. Systèmes d'assurance chômage, de retraite.

Les politiques d'éducation et de R / D : augmenter le capital humain et technique.

D'un point de vue strictement économique, l'éducation rend les travailleurs plus productifs, et plus un travailleur est qualifié, mieux il est à même de mettre en œuvre des technologies complexes (augmentation de l'offre). Plus il est qualifié, plus il sera rémunéré (augmentation de la demande).

Or, pour les entreprises, le coût élevé de formation semble d'autant plus difficile à rentabiliser que les salariés formés peuvent changer d'entreprise à tout moment : elles sont donc tentées d'adopter un comportement de passager clandestin, comme pour les investissements en recherche fondamentale, dont les coûts sont élevés pour des débouchés incertains.

Il revient donc aux pouvoirs publics d'assurer un niveau élevé d'éducation, de financer la recherche ou d'inciter les entreprises à investir dans la recherche.

Les droits de propriété intellectuelle.

La propriété intellectuelle désigne **l'ensemble des droits exclusifs accordés sur les créations intellectuelles à l'auteur ou à l'ayant droit d'une oeuvre de l'esprit**. Elle comporte deux branches :

- **La propriété intellectuelle et artistique**, qui s'applique aux œuvres de l'esprit, est composée du droit d'auteur, du copyright et des droits voisins.
- **La propriété industrielle**, qui regroupe elle-même, d'une part, les créations utilitaires, comme le brevet d'invention et, d'autre part des signes distinctifs (marque commerciale, nom de domaine, l'appellation d'origine).

La protection de la propriété intellectuelle est essentielle, car elle garantit un retour sur investissement de R/D aux détenteurs d'un brevet: elle protège, donc stimule l'innovation.

Certaines institutions sont dédiées à la protection de l'innovation (INPI) et travaillent avec l'OMPI, Organisation Mondiale de Protection Industrielle qui est une institution des Nations Unies dont le rôle est de permettre le développement d'innovations: le développement économique et le soucis de l'intérêt général sont affichés comme préoccupations principales.

La mission de l'OMPI. se décline principalement selon les trois axes suivants:

- **Les normes** : en administrant des traités et en accompagnant les états signataires dans l'évolution de leur législation dans le soucis de l'intérêt général et d'un consensus.
- **Les services** : en facilitant la protection internationale des marques, dessins et modèles industriels et nouvelles inventions via le Patent Cooperation Treaty (P.C.T.) ou "Traité de coopération en matière de brevets" de Madrid.
- **Le développement** : en mettant en place des stratégies nationales, des méthodes de réglementations appropriées et en allouant des infrastructures dans le but du développement économique.

L'organisation siège à Genève, compte 184 membres, ce sont eux qui déterminent ses stratégies et valident ses activités.